

# Le certificat médical

## **Licencié Mineur (-18ans):**

**Pour les réinscriptions ou les nouveaux licenciés c'est la même procédure.**

Il faut répondre aux questionnaire Questionnaire sportif **mineur** (Ne pas montrer le "questionnaire" au club du fait du secret médical)

-**Si aucune case n'a été coché OUI** alors il suffit de remplir l'Attestation QS sport mineurs et de nous transmettre une copie lors de l'inscription et en conserver l'original à la maison)

-**Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions**, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli. Le demandeur de licence devra alors présenter une copie du certificat médical établissant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Self-défense, Circuit Training ou du Judo en compétition (pour les judokas voulant participer à des tournois ou compétitions, même les petits). Certificat médical daté de moins de 6 mois par rapport à la date de la demande de licence. (L'original est à conserver à la maison)

## **Licencié Majeur (+18ans):**

-**NOUVEAU LICENCIE** (première fois ou personne n'ayant pas été licenciée FFJDA pour la saison 2025-2026) :

Le demandeur de licence devra présenter un certificat médical établissant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, Taiso, self-défense ou Circuit Training ou du Judo en compétition (pour les judokas voulant participer à des tournois ou compétitions). Certificat médical doit être daté de moins de 6 mois par rapport à la date de la demande de licence.

Une copie de ce certificat est à donner au club le jour de votre inscription. Vous devrez également conserver l'original à la maison. (Attention ce certificat médical sera ensuite valable 3ans).

-**RENOUVELER SA LICENCE** Licencié(e) au Judo Club ou dans un autre Judo Club affilié à la FFJDA en 2025/2026 :

**Eventualité n°1** : Le demandeur de licence n'a pas conservé son certificat médical Judo de 2024/2025 ou de 2023/2024. Il devra alors présenter un nouveau certificat médical pour la saison 2025/2026 établissant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Taiso, self-défense ou Circuit Training ou du Judo en compétition (pour les judokas voulant participer aux tournois ou compétitions). Une copie de ce certificat est à donner au club le jour de votre inscription. Vous devrez également conserver l'original à la maison. (Attention ce certificat médical sera ensuite valable 3ans).

**Eventualité n°2**: Le demandeur de licence a conservé son certificat médical Judo de 2024/2025 ou de 2023/2024. Ce certificat médical est valable pour la saison 2025/2026 si le demandeur atteste avoir répondu « non » à toutes les rubriques du questionnaire d'autocontrôle de santé (Qs sport cerfa 15699 majeur). Une copie du certificat + une copie de l'attestation majeur, remplie et signée sont à donner au club le jour de votre inscription, il faudra également conserver chez vous les originaux durant toute la saison 2025/2026.

**Eventualité °3** : Le demandeur de licence a conservé son certificat médical Judo de 2024/2025 ou de 2023/2024. . Ce certificat médical n'est pas valable pour la saison 2025/2026 **en cas de réponse positive** à l'une des questions sur le questionnaire ( Qs sport cerfa 15699 majeur). Il devra alors présenter un nouveau certificat médical pour la saison 2025/2026 établissant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Taiso, self-défense ou Circuit Training ou du Judo en compétition (pour les judokas voulant participer aux tournois ou compétitions) daté de moins de 6 mois par rapport à la date de la demande de licence. Une copie de ce certificat est à donner au club le jour de votre inscription. Vous devrez également conserver l'original à la maison. (Attention ce certificat médical sera ensuite valable 3ans).

## **Licencié NON PRATIQUANT :**

Les demandeurs non pratiquant (membres du bureau non pratiquant, ... ) sont exonérés de la présentation d'un certificat médical.